MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

PROCEDURE ADAPTEE

MAITRE D'OUVRAGE



Mairie du FAOU Place aux Foires 29590 Le Faou

Tél. 02 98 81 90 44 Fax 02 98 81 08 03 Courriel : <u>accueil@mairielefaou.fr</u>

OBJET DU MARCHE

REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE RUMENGOL

ACTE D'ENGAGEMENT

Marché n°: 01/2019

Date et heure limites de remise des candidatures : 15/07/2019 à 12 heures

Date et heure limites de remise des offres : 06/09/2019 – 12 heures (date prévisionnelle)

AE – LE FAOU Page 1 sur 6

AE.1 Maîtrise D'OUVRAGE		
Maître d'ouvrage	Commune de LE FAOU	
	Place aux foires	
	29590 Le Faou	
B b. b. 111 (212 900 534 000 18 – APE 84.11.Z	
Personne nabilitée a signer le marché	Monsieur Marc PASQUALINI, maire	
maiche		
AE.2 CONTRACTANT(S)		
☐ Le, contractant unique, soussigné :		
□ M/Mme	Contractant personnellement,	
☐ La société	Contracting personnel	
RCS		
Représentée par	Dûment habilité(e),	
Adresse		
Code NAF	N° SIRET I	
TVA intracommunautaire	L. Onter L.	
Le cas échéant, numéro d'ins	scription au tableau de l'ordre des architectes	
Les, cocontractants soussignés, e	ngageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :	
□ conjoints (cf. grille de répartition des □ Solidaires, les unes des autres,	prestations annexée)	
Et désignées dans le marché sous le no	m "Maître d'œuvre".	
1 _{er} cotraitant:		
□ M/Mme	Contractant personnellement,	
☐ La société	Contractant personnentricity	
RCS		j
Représentée par	Dûment habilité(e),	
Adresse		
Code NAF	N° SIRET I	
TVA intracommunautaire	I WORLT	
	scription au tableau de l'ordre des architectes	
0		
2. cotraitant :		
□ M/Mme	Contractant personnellement,	
☐ La société RCS		
Représentée par	Dûment habilité(e),	
Adresse	Duffert fluorite(e),	
Code NAF	N° SIRET N°	
TVA intracommunautaire		
Le cas echeant, numero d'ins	scription au tableau de l'ordre des architectes	
3₀ cotraitant:		
■ M/Mme	Contractant personnellement,	
☐ La société		
RCS Poprésentée par	DA	
Représentée par Adresse	Dûment habilité(e),	
Adiesse		
Code NAF	N° SIRET	
TVA intracommunautaire		
Le cas échéant, numéro d'ins	scription au tableau de l'ordre des architectes	

AE – LE FAOU Page 2 sur 6

Le maitre d'œuvre, pour tout ce qui concerne rexecution du present marche, est represente par .	
	. dûment mandaté
à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.	

maîtra d'acture paur taut ac qui capagna l'avéquitan du précent marché, act roprécenté par

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

conjoint

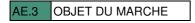
Solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles R2143-3 et suivants du code de la commande publique,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.



Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « infrastructures».

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet « Réaménagement de la traversée de bourg de Rumengol (appartenant à la Commune de LE FAOU)».

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 12 mois pour la tranche ferme, à compter de la date de réunion de démarrage qui se tiendra dans les 15 jours qui suivent la notification du marché.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes préliminaires – EP	semaines
Etudes d'avant-projet - AVP	semaines
Etudes de projet – PRO	semaines
Dossier de consultation des entreprises	semaines
Assistance contrat de travaux – ACT	semaines
VISA	Semaines
Assistance aux opérations de réception (AOR) : - Délai de remise du DOE	Semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP.

AE – LE FAOU Page 3 sur 6



Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois précédent le mois de remise des offres, dit mois zéro (m0) du marché de maitrise d'œuvre

La part de l'enveloppe prévisionnelle du maître de l'Ouvrage affectée aux travaux est fixée à :

- 600 000 euros HT

Forfait provisoire de rémunération :

Il est fixé à	€ HT soit	% taux de rémunération	
	€ TTC, le taux de TVA	A en vigueur au jour de la signature du contrat étant de	%
Soit(En toutes lettres		eur	os TTC

Compléter l'annexe 1 : répartition des honoraires par co-traitant.

Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission
Etudes préalables	
Etudes d'avant-projet	
Etudes de projet	
Assistance à la passation des contrats de travaux	
Visa	
Direction de l'exécution des contrats de travaux	
Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier	
(OPC)	
Assistance aux opérations de réception	

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ciaprès selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1er cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
IBAN:				
BIC				

2ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
IBAN:				
BIC				

3ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé

AE – LE FAOU Page 4 sur 6

BIC						
Ordonnateur M le Maire du F	2011					
1						
Comptable assignataire des pa	Adresse	: es Finan ves Le C	ces Pı	le Crozon ubliques de (Crozon	
Personne habilitée à donner les rensei	gnements prévus au (Code de la	a Comr	nande Publiqı	ue:	
Monsieur le maire du FAOU						
Cadre réservé à la mention d'exemplai	re unique en vue du N	NANTISSE	MENT	ou de la CESS	ON DE CRÉANCE	
AE.6 ASSURANCES						
Contractant unique ou 1ercotraita	int:					
Compagnie d'assurance					N° de police	
2₀ cotraitant :						
Compagnie d'assurance					N° de police	
3₀ cotraitant :						
Compagnie d'assurance					N° de police	
L'attestation d'assurance de chaque	e cotraitant est joint	e au prés	sent co	ontrat.		
Fait en un seul original						
Α,		le	Vu po	our valoir acc	eptation de la présente offre,	
Mention manuscrite « Lu et appro	uvé »		Fait a	u FAOU, le		
Signature du candidat (Nom, prénom, qualité du signatai	re, cachet éventuel))		PASQUALIN du FAOU	NI	

AE – LE FAOU Page 5 sur 6

ANNEXE 1: REPARTITION DES HONORAIRES PAR ELEMENT DE MISSION ET PAR COTRAITANTS

Coût prévisionnel des travaux600 000 € HTTaux de rémunération%Forfait de rémunération......€ HT

	% sur	Total global HT	Répartition par cotraitant				
	honoraire		Part de	Part de	Part de	Part de	Part de
Etudes Préalables (EP)							
Etudes d'Avant Projet (AVP)							
Etudes de Projet (PRO)				7			
Assistance Contrats de Travaux (ACT)							
VISA							
Direction d'exécution des contrats de travaux (DET)							
Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC)							
Assistance aux opérations de réception (AOR)							